

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260707-110-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2026

N° 110/26

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 30 juin 2026,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 13 juillet 2026

Objet de la délibération :

LEADER – Renouvellement
adhésion LEADER France

Nombre de membres	
- En exercice :	94
- Présents titulaires	63
- Absent(e)s :	
• Dont suppléé(e)s	6
• Dont représenté(e)s	8
• Excusé(e)s :	7
• Non excusé(e)s :	10
- Votants	77
- Ne participe pas au vote	

Résultat du vote	
- Pour :	77
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 07 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six,

Le sept juillet,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni dans la salle de convivialité de Myon, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de juillet.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Procuration Jean-François LOMBARD à Claude CURIE, Christine BALTAT à Philippe LAMBEY, Chloé BUGNON à Laurence JACQUIER-GINEPRO, Dominique PONCET à Pascal PERCIER, Valentin CUINET à Sophie MOYSE, Gérard MOUGIN à Jean-Claude GRENIER, Dominique BERION à Philippe MARECHAL, Laurence BREUILLLOT à Jean-Claude STADELMANN

Suppléé(e)s Fabienne ARNOUX par Benoît ROMINGER, Emilie LANOY par Jean-Luc SAGE, Marie-Christine LEGAIN par Guy GAUTHRIN, Adrien BART par Marie VIENNET, Christophe CORCELLA FAIVRE par Christophe CARISEY, Angèle LIME par Guillaume LOPES

Excusé(e) James PROUTEAU, Romain JAILLET, Véronique MARLE, Guillaume AYMONIN, Bernadette FAILLENET, Mickaël NICOLET, Patrick TELES

Absent(e)s Joel BOLE, Michel DEBRAY, Maryse FAILLENET, Jean-Louis POGLIANO, Thierry VETOIS, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Alexandra POEPEL, Jean-Claude PORTERET, Nathalie VAN DE WOESTYNE

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Mme VIONNET Sarah a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Considérant que la Communauté de Communes Loue Lison est structure porteuse du GAL Loue Lison depuis la délibération du 10 mai 2017 ;

Considérant que la CCLL, par délibération du 7 juillet 2022, a fait le choix de candidater à la nouvelle programmation LEADER 2023-2027 et d'être à nouveau la structure porteuse du GAL Loue Lison ;

Considérant que le réseau LEADER France, créé en 1997 à l'initiative de GAL, est un réseau dédié pour représenter et accompagner les territoires ruraux dans leurs démarches LEADER, mais aussi défendre les fondamentaux de ce programme auprès de nombreuses instances nationales et européennes ;

Considérant que le réseau LEADER France pourrait constituer un appui au GAL Loue Lison, notamment en matière de réglementations, de ressources et de données ;

Considérant le montant de la cotisation annuelle de 2026 qui s'élève à 750€ ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

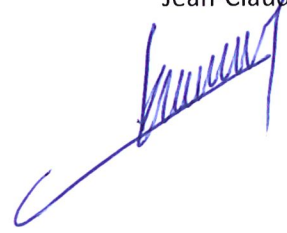
- Approuve l'adhésion du GAL Loue Lison au réseau LEADER France ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tous documents relatifs au projet ;
- Autorise Monsieur le Président à payer la cotisation annuelle.

Fait et délibéré en séance, le 07.07.2026

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260707-110-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2026